

Effets des conditions de départ et d'arrivée des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne sur l'obtention d'un contrat de travail.

Inès Malroux Mary Thibaut

Université Paris Nanterre, Master II de Sociologie, Parcours Etudes et Recherches en Démographie

L'accès au travail salarié ou indépendant constitue une étape déterminante dans le processus d'installation des immigrés. Il sécurise la situation administrative et apporte une sécurité financière. Nous analysons ici ce qui, au sein de la population immigrée originaires d'Afrique Subsaharienne, facilite ou restreint l'accès à un contrat de travail. A partir des données de l'enquête Parcours, nous nous intéresserons à l'effet des conditions dans lesquelles les immigrés ont quitté leur pays d'origine et aux conditions de leur arrivée en France.

L'insécurité des parcours façonnée par le contexte politique.

Le processus d'installation des immigrés est façonné par le contexte dans lequel se déroule leur migration. Ce processus est celui au cours duquel les personnes acquièrent différents biens et statuts leur permettant de subvenir à leurs besoins, de vivre et d'envisager leur futur dans le pays d'arrivée. Ce sont notamment l'accès à un titre de séjour, un logement, un travail dans le cadre d'un contrat signé avec un employeur ou par le biais d'une agence d'intérim.

Les politiques migratoires en vigueur au moment de l'arrivée ont un effet sur l'installation des nouveaux arrivants. Ces politiques ont un effet sur les caractéristiques de la population immigrée en France. Depuis les années 1970, le nombre de catégories de titre de séjour s'est multiplié en France et en Europe.

Jusqu'au début des années 1970, les migrations subsahariennes en France étaient essentiellement masculines et économiques, et en provenance des anciennes colonies françaises Mali, Sénégal et Mauritanie. Il s'agissait de migrations temporaires fonctionnant sur un système collectif (familial et/ou communautaire) de rotation où les cadets remplaçaient leurs aînés, les immigrés occupaient pour un temps les emplois peu qualifiés du secteur de l'industrie automobile notamment [1]. En 1974-1975, sous l'effet de la fermeture des frontières à l'immigration de travail extra-européenne en France, la dynamique migratoire en provenance d'Afrique subsaharienne s'est transformée. Les migrations temporaires sont devenues durables, les allers et retours entre le pays d'origine et la France n'étant plus possibles. Les stratégies migratoires se sont également diversifiées, incluant les migrations réalisées pour faire des études, pour fuir une instabilité économique et/ou politique ou pour « tenter l'aventure » [1]. Les politiques migratoires sont depuis les années 1990 construites autour d'un principe de

ralentissement et surtout de sélection de la migration économique [2]. Entre 2000 et 2010, le cadre législatif d'accueil des immigrés s'est caractérisé en Europe par le durcissement des conditions d'accès à un titre de séjour et à un emploi [3]. Impulsée par le changement de politique migratoire favorisant le regroupement familial au détriment de l'immigration de travail, l'immigration féminine a augmenté [4]. De nos jours, les migrantes arrivent de plus en plus seules pour chercher un emploi, faire des études [5] mais également pour fuir leur pays en raison de menaces pour leur vie [6]. Les logiques migratoires des femmes et des hommes se rapprochent. Si les conditions de migration des hommes et des femmes tendent à se rapprocher, elles présentent encore des singularités dans le processus menant à une situation de relative stabilité. Une étude sur les immigrés originaires d'Afrique Subsaharienne [6] montre la précarité du statut administratif pour les trois quarts des enquêtés pendant les premières années de vie en France. Ce temps de précarité est plus long pour les hommes que pour les femmes, puisque c'est à leur quatrième année de présence en France que la moitié d'entre eux obtient un premier titre de séjour, alors que c'est le cas à la troisième année pour les femmes. Les résultats mettent également en évidence des disparités entre hommes et femmes en ce qui concerne le temps écoulé entre l'arrivée en France et l'exercice d'une activité rémunérée dans le secteur formel ou informel (durée médiane pour les hommes : deux ans, pour les femmes : cinq ans). En effet, les immigrés n'ayant pas de titre de séjour ouvrant le droit à exercer une activité professionnelle, pour subvenir à leurs besoins économiques travaillent dans des emplois informels [7].

L'accès à l'emploi se fait notamment à travers l'établissement de listes restreintes de métiers et la désignation de secteurs « en tension » pour lesquels il est permis de recruter des étrangers. Par ailleurs, une contrainte économique pèse sur l'emploi des personnes

étrangères, puisqu'il peut nécessiter le paiement d'une taxe. La multiplication des normes et contraintes juridiques coïncide avec la croissance des migrations irrégulières [8]. L'immigration irrégulière peut ainsi être considérée comme une construction sociale, politique et juridique [9] qui entraîne de la précarité [8]. En effet, le statut de migrant irrégulier constitue un obstacle à certains droits liés au travail et à l'obtention-même d'un contrat de travail.

Nous nous intéresserons ici au temps nécessaire à l'obtention d'un contrat de travail après l'arrivée en France en fonction des motifs et conditions d'arrivée en France.

Des disparités générées dans les conditions de migration.

L'enquête Parcours porte sur la santé et la migration et permet de connaître les étapes du processus d'installation en France des immigrés originaires d'Afrique subsaharienne (encadré). Les caractéristiques sociales et démographiques des individus interrogés permettent d'établir une description des raisons de départ du pays d'origine et des conditions d'arrivée en France, et de connaître leurs effets sur l'obtention d'un contrat de travail.

La population que nous étudions compte 308 femmes et 273 hommes (tableau 1). Notre population d'étude exclut les personnes porteuses du VIH ou de l'hépatite B, et ne tient compte que des personnes ayant migré après leurs 18 ans. Nous avons par ailleurs réalisé une analyse spécifique pour les personnes déclarant avoir migré pour faire leurs études en France, afin de tenir compte du temps de formation compris dans leur durée de présence.

Les enquêtés sont arrivés en France majoritairement entre leurs 25 et leurs 34 ans. Les arrivées après 44 ans sont les moins fréquentes. Pour plus de la moitié des hommes de cette population, la raison de la migration est l'emploi, alors que seules 31,6 % des femmes invoquent ce motif. Pour elles, la raison la plus fréquente est le regroupement familial (38,4 %). Les menaces dans le pays d'origine concernent environ un quart des hommes

et des femmes. Le titre de séjour à l'arrivée fait l'objet de disparités entre les hommes et les femmes. La part des hommes étant arrivés sans titre de séjour valide au moins un an est supérieure de 15 points à celle des femmes (60 % contre 45 %).

	hommes	femmes
n	273	308
%	47,0%	53,0%
âge à l'arrivée		
18-24 ans	24,5%	31,5%
25-34 ans	49,8%	44,5%
35-44 ans	19,1%	15,6%
45 ans et plus	6,6%	8,4%
Raison de la venue en France		
chercher un emploi	56,5%	31,6%
rejoindre la famille	11,8%	38,4%
menace dans le pays d'origine	27,3%	24,8%
raisons médicales	4,4%	5,2%
titre de séjour à l'arrivée		
pas de titre de séjour	59,9%	45,1%
titre de séjour court	32,0%	48,4%
titre de séjour long ou nationalité française	8,1%	6,5%
logement à l'arrivée		
logement personnel	12,9%	29,2%
famille et entourage	35,3%	39,9%
structure collective	16,9%	4,2%
instabilité résidentielle	34,9%	26,6%

Tableau 1. Caractéristiques de la population étudiée.

Source : Enquête Parcours. Champ : individus arrivés en France après 18 ans pour un autre motif que faire des études, statut de l'activité pour les personnes en emploi en France.

La stabilité de l'emploi et du logement, critères essentiels de la pérennité d'une situation, est variable selon que l'enquêté soit un homme ou une femme. Ainsi, si le logement chez la famille ou une personne de l'entourage est la situation la plus courante (c'est le cas pour 35 % des hommes et 39 % des femmes), l'accueil en structure collective est très rare pour les femmes (seules 4 % d'entre elles) mais concerne 16 % des hommes. A l'inverse, les femmes sont plus nombreuses à disposer de leur propre logement que les hommes, en particulier les femmes venues pour rejoindre leur famille, dont 61 % ont un logement personnel. Enfin, une part importante des immigrés est en situation d'instabilité résidentielle, cela concerne plus d'hommes que de femmes (34 % des hommes contre 26 % des femmes).

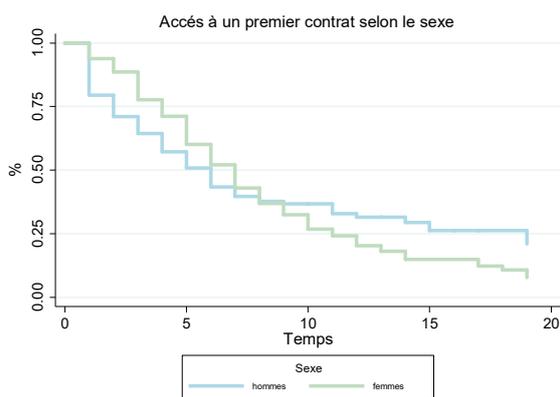
L'enquête Parcours

L'enquête quantitative ANRS-Parcours, « Parcours de vie, VIH et Hépatite B chez les migrants africains vivant en Ile-de-France » a été menée entre février 2012 et mai 2013, dans 74 services de santé d'Ile-de-France. Elle interroge les parcours de vie et de santé de migrants originaires d'Afrique subsaharienne vivant en France, au sein de trois groupes représentatifs : un groupe vivant avec le VIH, un autre porteur de l'hépatite B et un groupe ne portant aucune de ces deux pathologies. Ces recherches, coordonnées par **Annabel Desgrées du Loû, France Lert, Rosemary Dray-Spira, Nathalie Lydié, Nathalie Bajos** en collaboration avec de nombreux chercheurs, tendaient à montrer comment les trajectoires migratoires, sociales, administratives et de santé s'entrecroisent et se construisent chez les immigrés africains. Cette enquête permet de dessiner les difficultés d'installation des immigrés d'Afrique subsaharienne, les bouleversements familiaux et professionnels qui accompagnent l'arrivée en France.

La durée écoulée entre l'arrivée en France et l'obtention d'un premier contrat de travail.

Les courbes de Kaplan-Meier (figures) permettent de décrire et visualiser les durées écoulées entre la survenue de deux événements. Ici, c'est le temps entre l'arrivée en France et l'obtention d'un premier contrat de travail. Nous souhaitons repérer quelles caractéristiques accélèrent ou ralentissent l'accès au travail contractualisé.

Premièrement, l'analyse montre que le rythme du processus d'acquisition d'un contrat de travail est plus rapide pour les hommes que pour les femmes jusqu'à la 7^{ème} année de présence sur le territoire, et que cette tendance s'inverse ensuite. Ainsi, pour que 25 % des hommes parviennent à obtenir un contrat, il faut attendre deux ans, contre quatre pour les femmes. Pour que cette proportion atteigne 50 %, les durées nécessaires sont : six ans pour les hommes et sept pour les femmes. L'écart est particulièrement important sur la fin de la durée observée. [7].

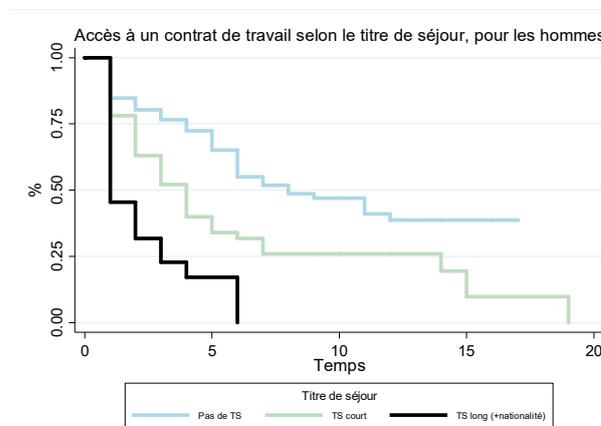
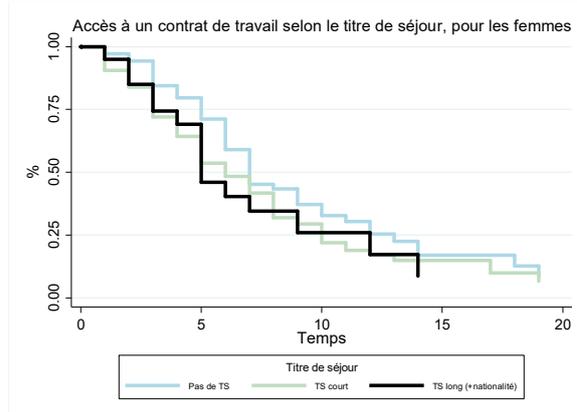


La raison de la migration fait intervenir peu de variation dans les durées médianes : elles sont de 6 ans pour les personnes ayant migré dans le but de trouver un emploi et celles ayant migré pour rejoindre leur famille.

La condition administrative à l'arrivée joue un rôle important dans l'accès à un travail avec contrat surtout pour les hommes. En établissant une distinction par sexe, on trouve un temps médian supérieur d'un an pour les hommes sans titre de séjour (huit ans contre sept pour les femmes). Cette tendance s'inverse pour les titres de séjour courts et longs, les femmes ayant un titre de séjour court mettant en médiane six ans à obtenir un contrat de

travail, soit deux . Ce sont deux années de plus que les hommes dans la même situation (4 ans). C'est également un temps plus long qu'avec un titre de séjour long : deux ans pour les hommes et les femmes.

Pour que 75 % des hommes obtiennent un contrat de travail, cela nécessite quatorze années de présence en France pour ceux arrivés avec un titre de séjour court, contre trois pour l'arrivée avec un titre de séjour long. Cet écart est bien plus important que parmi les femmes : celles ayant un titre de séjour long mettant 10 ans avant l'obtention d'un contrat de travail et celles avec un titre de séjour long, deux ans de plus. L'effet de cette caractéristique est donc non-seulement inégal en intensité, mais son sens peut également être inversé. La stabilité du titre de séjour raccourcit pour les hommes et les femmes les durées écoulées entre l'arrivée et le premier emploi avec un contrat. La situation administrative est donc un facteur déterminant de la sécurisation des parcours (Figures 2 et 3).



Figures 2 et 3. Estimateurs de Kaplan-Meier : durée entre l'arrivée en France et l'obtention d'un contrat de travail, par titre de séjour à l'arrivée (pour les femmes, puis les hommes).

Concernant la situation résidentielle, pour l'ensemble de la population les disparités sont très faibles entre les différentes situations (personnes disposant d'un logement personnel, accueillies chez des proches ou de la famille, accueillies en structure collective et en situation d'instabilité résidentielle). Or, lorsque l'on examine les situations pour les hommes et les femmes, les temps médians d'obtention d'un contrat de travail varient de 3 ans (pour les hommes en logement personnel) à 9 ans (pour les femmes en structures collectives). Pour les femmes, la situation résidentielle d'arrivée la plus sécurisante pour l'accès à l'emploi est le logement en famille, tandis que pour les hommes, c'est le logement personnel.

Des facteurs de sécurisation des parcours différents selon le genre.

	hommes		femmes	
	OR	p	OR	p
âge à l'arrivée				
18-24 ans	1,12	0,592	1,04	0,841
25-34 ans	réf	-	réf	-
35-44 ans	0,54	0,024	1,00	0,988
45 ans et plus	1,23	0,612	0,43	0,111
Raison de la venue en France				
chercher un emploi	0,48	0,004	0,93	0,710
rejoindre la famille	réf	-	réf	-
menace dans le pays d'origine	0,41	0,002	0,65	0,087
raisons médicales	0,14	0,01	0,60	0,255
titre de séjour à l'arrivée				
pas de titre de séjour	0,44	0,000	0,65	0,015
titre de séjour court	réf	-	réf	-
titre de séjour long ou nationalité française	2,97	0,001	0,91	0,758
logement à l'arrivée				
logement personnel	1,80	0,022	1,10	0,616
famille et entourage	réf	-	réf	-
structure collective	0,92	0,731	1,12	0,795
instabilité résidentielle	0,52	0,011	0,73	0,209
Niveau d'études à l'arrivée				
Aucun niveau	0,94	0,799	0,83	0,432
Primaire	0,80	0,457	0,78	0,360
Secondaire	réf	-	réf	-
Supérieur	1,29	0,324	0,87	0,571

Tableau 3. Régression logistique à temps discret : déterminants de l'obtention d'un contrat de travail.

Source : Enquête Parcours. Champ : individus arrivés en France après 18 ans pour un autre motif que faire des études

Afin de compléter notre description de la population et des durées nous avons utilisé des modèles de régression logistique à temps discret. L'effet de chaque variable est testé en tenant compte des autres afin de mettre en lumière son effet sur la durée écoulée entre l'année d'arrivée en France et l'année d'obtention d'un contrat de travail. L'analyse est stratifiée pour tenir compte des spécificités des

hommes et des femmes dont les conditions et motifs de migration varient et montrer leurs effets différenciés sur l'accès à l'emploi. La lecture des *odds ratio* et de leur significativité permet de voir si l'effet d'une variable est positif ou négatif.

L'analyse montre que pour les femmes, seul le titre de séjour à l'arrivée influence significativement l'accès à un contrat de travail. Ne pas avoir de titre de séjour à l'arrivée en France freine l'accès à un emploi. Ainsi, pour les femmes les caractéristiques au moment de l'arrivée en France et leurs conditions de vie n'ont pas d'effet sur la probabilité d'obtenir un emploi.

En revanche, l'âge à l'arrivée et les conditions de logement à l'arrivée ont un effet pour les hommes. L'instabilité résidentielle des hommes allonge la durée avant l'obtention d'un contrat de travail. Le fait de vivre en structure collective accélère l'accès à l'emploi. Il apparaît que pour eux tous les motifs de migration ralentissent l'accès à un emploi lorsqu'ils sont comparés au motif familial. Comme pour les femmes, le fait d'arriver en France sans disposer d'un titre de séjour a donc un effet de ralentissement de l'accès à un premier emploi ; tandis que le fait d'avoir un titre de séjour de longue durée accélère l'accès au premier emploi de manière significative. Cela s'explique d'abord par le fait que la période vécue sans titre de séjour correspond à une période où il n'est pas possible d'obtenir un contrat de travail, mais laisse également supposer que cette condition d'arrivée a un effet à long terme.

Cela peut s'expliquer par le motif de migration de ces femmes, qui serait le travail plutôt que la famille. Dans le cas de l'instabilité résidentielle, la situation est particulièrement fragilisée et incertaine, en particulier si les individus n'ont personne sur qui compter. Ainsi, la solidarité et le capital social ont un effet important que l'on retrouve dans l'analyse des motifs de migration. On peut alors supposer que l'existence d'un réseau de solidarité et d'entraide préexistant favorise l'insertion professionnelle, plus que la volonté même d'avoir un emploi.

Pour les hommes comme pour les femmes, le niveau d'étude à l'arrivée n'a pas d'effet sur l'obtention d'un emploi. Enfin, le niveau d'études à l'arrivée n'est pas significatif, alors même que dans la population française générale, les diplômes protègent du chômage. Cela laisse supposer un effet important des discriminations à l'emploi.

L'étude issue de l'enquête Parcours portant sur l'ensemble des critères d'installation, montre que ceux-ci sont acquis plus rapidement par les hommes instruits et les femmes ayant migré dans le but de se former ou travailler [5].

Le cas des immigrés venus pour étudier.

Les personnes venues en France pour leurs études sont majoritairement arrivées entre 18 et 24 ans (75 %) et plus de la moitié d'entre elles sont des hommes (58 %). La situation résidentielle la plus fréquente pour eux est l'hébergement dans la famille (55 %) suivie par le logement personnel (25 %). Au moment de l'enquête, la quasi-totalité est âgée de plus de 20 ans, et leur répartition est équilibrée au sein des classes d'âge quinquennale. Cette population dispose le plus souvent d'un titre de séjour de courte durée, mais 19 % de ses membres n'a pas de titre de séjour au moment de son arrivée. Pour arriver à ce que le quart de cette population acquiert un contrat de travail, il faut trois ans de présence sur le territoire pour les hommes comme pour les femmes. Pour les hommes de cette population, la durée médiane d'obtention d'un contrat de travail est de huit ans, soit deux ans de plus que pour les femmes. Ainsi, les écarts de durée entre hommes et femmes ayant migré pour leurs études sont moins importants que pour l'ensemble des autres raisons. Le temps médian d'insertion professionnelle de cette population est plus long, mais il inclut un temps d'études donc correspondrait donc à une réduction du temps d'incertitude.

Conclusion

Pour conclure, les parcours d'installation des immigrés venus d'Afrique subsaharienne sont soumis à des contraintes administratives variables en fonction du contexte politique, qui affectent en particulier l'accès à l'emploi et les conditions de travail. Si la plupart des individus viennent dans le but de trouver un emploi, les conditions de leur arrivée ne facilitent pas forcément l'acquisition d'un contrat de travail et des garanties qui l'accompagnent en matière de droits du travail et de protection sociale. Les résultats de l'enquête Parcours montrent que la stabilité du titre de séjour est primordiale pour raccourcir le temps d'insécurité économique, ainsi que le soutien social et familial, comme le laisse penser l'effet de l'hébergement en famille ou chez des proches sur la durée écoulée entre l'arrivée en France et l'obtention d'un contrat de travail. Toutefois, l'obtention d'un contrat ne signifie pas la sortie de toute forme de précarité puisque les formes du salariat sont variées, et souvent temporaires et peu sécurisantes, en particulier pour les personnes immigrées.

Références

- [1] TIMERA Mahamet, GARNIER Julie. « Les Africains en France. Vieillesse et transformation d'une migration », *Hommes & Migrations*, vol. 1286-1287, no. 4, 2010, pp. 24-35.
- [2] HAMIDI Camille, FISCHER Nicolas, 2017, « Les politiques migratoires en Europe: Perspective historique et modèles d'analyse », *Idées économiques et sociales*, N° 189(3), p. 28.
- [3] MERCKLING Odile, 2010, « Politiques migratoires, compétences « féminines » et sortie du travail informel: Les enjeux de la lutte des femmes sans papiers de l'aide à domicile », *NAQD*, N° 28(1), p. 79.
- [4] REA Andrea, 2010, « Conclusion. Les transformations des régimes de migration de travail en Europe », in *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers*, Editions Karthala, p. 307.
- [5] BEAUCHEMIN Cris, BORREL Catherine, REGNARD Corinne, 2013, « Les immigrés en France : en majorité des femmes », *Population & Sociétés*, N° 502(7), p. 1.
- [6] GOSSELIN Anne, DESGREES DU LOU Annabel, LELIEVRE Éva, LERT France, DRAY-SPIRA Rosemary, LYDIE Nathalie, 2016, « Migrants subsahariens : combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ? », *Population & Sociétés*, N° 533(5), p. 1
- [7] HEMET Camille, 2014, « L'immigration et le travail non déclaré », *Regards croisés sur l'économie*, 14(1), p. 159.
- [8] DUMITRU Speranta, 2018, « La production de l'immigration irrégulière en France : une question d'insécurité humaine », *Migrations Société*, N° 171(1), p. 35.
- [9] DÜVELL Franck, 2011, « Paths into Irregularity: The Legal and Political Construction of Irregular Migration », *European Journal of Migration and Law*, 13(3), p. 275 295.